

Conseil communal séance n° 2025/05 du 11 juillet 2025

Présences :	Marc Lies, bourgmestre, Diane Adehm, Claude Lamberty, Guy Wester, échevins, Georges Beck, Stephen De Ron, Myriam Feyder, Mathis Godefroid, Carole Goerens, Marie-Lyne Keller, Robert Leven, Henri Pleimling, Christiane Streef, Jean Theis, Rita Velazquez, Pit Zahlen, conseillers, Jérôme Britz, secrétaire
Absences :	Anne Huberty, conseillère (excusée)
Lien vers la vidéo de la séance :	
ngmedia.kiss.lu/hesper_gen.php?apikey=af4bafd609190c272b3849e5b04b7af6c045106b&comm and=media&date=2025_07_11	
Lien vers les vidéos des dernières séances :	
https://www.hesperange.lu/fr/la-commune/politique/seances-du-conseil-communal	

Séance à huis clos

1. Mécanisme temporaire de changement de groupe de traitement – promotion de fonctionnaires dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif ;
2. Mécanisme temporaire de changement de groupe d'indemnité – promotion d'un employé communal dans le groupe d'indemnité A2, sous-groupe administratif ;
3. Démission d'un employé communal ;
4. Désignation d'un candidat à proposer à la nomination du Grand-Duc pour le poste vacant de bourgmestre ;
5. Désignation d'un candidat à proposer à la nomination par le Ministre des Affaires intérieures pour le poste vacant d'échevin en cas de proposition d'un des échevins en fonction au poste de bourgmestre ;

Conformément aux dispositions de la loi communale, les points 1 à 5 de l'ordre du jour sont traités à huis clos.

Séance publique :

Communication :

Le bourgmestre Marc Lies communique, en accord avec les membres du conseil communal, les résultats des points 4 et 5 de l'ordre de jour :

- Le conseil communal a décidé, par scrutin secret, avec dix voix pour, trois voix contre et trois abstentions, de proposer à S.A.R. le Grand-Duc de nommer Madame Diane Adehm aux fonctions de bourgmestre de la commune de Hesperange ;
- Le conseil communal a décidé, par scrutin secret, avec treize voix pour, deux voix contre et une abstention de proposer à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures de nommer Monsieur Jean Theis aux fonctions d'échevin de la commune de Hesperange.

6. Approbation de projets de travaux, de fournitures et services :

6.1. Renaturation de l'ltzigerbach entre Itzig (rue de Contern) et Hesperange (Alzette) – Aménagements liés au bâtiment mixte et de la place Jomé ;

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver le projet définitif détaillé relatif à la renaturation de l'ltzigerbach entre Itzig (rue de Contern) et Hesperange (Alzette) - aménagements liés au bâtiment mixte et de la place Jomé - élaboré par le bureau d'études Micha Bunusevac s.à.r.l. en février 2025 au montant total de 2 240 027,14 € htva (2 620 831,75 € ttc).

6.2. Approbation de décomptes ;

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver le décompte sousmentionné relatif aux **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** établi par Monsieur Tom Frising, chargé de gestion dirigeant au service technique, arrêté provisoirement par le collège des bourgmestre et échevins le 30 juin 2025 :

Article budgétaire : **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

Total des devis approuvés : 4 696 075,33 €

Total de la dépense effective : 5 272 790,75 €

7. Affaires de personnel :

7.1. Création de postes ;

7.1.1. Création d'un poste d'employé communal dans le groupe d'indemnité C1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service technique

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de créer un poste d'employé communal à plein temps dans le groupe d'indemnité C1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service technique.

7.1.2. Création d'un poste d'employé communal dans le groupe d'indemnité C1, sous-groupe technique, pour les besoins du service des régies

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de créer un poste d'employé communal à plein temps dans le groupe d'indemnité C1, sous-groupe technique, pour les besoins du service des régies.

7.1.3. Création de deux postes de patrouilleur scolaire sous le régime du salarié à tâche manuelle

Le conseil communal décide, avec quinze voix pour et deux abstentions :

1. de créer un poste de patrouilleur scolaire, sous le régime du salarié à tâche manuelle, à tâche partielle de seize heures hebdomadaires (16/40), à rémunérer selon la carrière C1 de la convention collective de travail pour les salariés du secteur d'aide et de soins et du secteur social ;

2. de créer un poste de patrouilleur scolaire, sous le régime du salarié à tâche manuelle, à tâche partielle de sept heures hebdomadaires (7/40), à rémunérer selon la carrière C1 de la convention collective de travail pour les salariés du secteur d'aide et de soins et du secteur social.

7.1.4. Création d'un poste de salarié à tâche manuelle pour les besoins de la station d'épuration

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de créer un poste de salarié à tâche manuelle dans la carrière C à tâche complète pour les besoins de la station d'épuration.

7.1.5. Création d'un poste de salarié à tâche manuelle pour les besoins du service des régies – site Holleschbiereg

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de créer un poste de salarié à tâche manuelle dans la carrière B à tâche complète pour les besoins de du site Holleschbiereg.

7.2. Fixation du salaire d'un enseignant engagé pour les besoins de l'école de musique ;

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de prendre la décision individuelle de classement suivante en application de l'article 74 de la loi du 26 juillet 2023 portant fixation des conditions de travail et de rémunération du personnel enseignant de l'enseignement musical dans le secteur communal : l'enseignant est classé au groupe d'indemnité A1 tel que défini à l'article 101 de la loi susmentionnée du 26 juillet 2023 et conserve sa carrière établie auprès de son ancien employeur.

8. Finances

8.1. Approbation de modifications budgétaires ;

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de voter un crédit supplémentaire à l'article 3/532/648120/99001 comme suit :

Exercice	Article	Crédit admis antérieurement	Dépenses en plus	Crédit après modification
2025	3/532/648120/99001	125 000,00 €	175 000,00 €	300 000,00 €

8.2. Approbation de titres de recette ;

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver les titres de recette ci-dessous :

Exercice	Article – numéro titre	Date	Montant (en €)
2024	2/120/748800/99001 – 51	28.05.2025	20,39
2025	2/120/748391/99001 – 2	19.06.2025	57 306,64
2025	2/180/755220/99001 – 4	19.06.2025	9 764,17
2025	2/410/702200/99001 – 3	19.06.2025	8 706,47
2025	2/510/706022/99004 – 2	19.06.2025	12 210,00
2025	1/120/163000/99002 – 1	19.06.2025	1 798,05
2025	1/120/263300/99001 – 1	19.06.2025	426,00

9. Propriétés immobilières :

9.1. Approbation de compromis ;

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver le compromis de vente signé en date du 2 juin 2025 relatif à la parcelle suivante :

Commune de Hesperange, section B d'Itzig :

Numéro 2583/3399, « Scheuerfeld », terre labourable, contenant 19 ares ;

L'acquisition aura lieu dans un but d'utilité publique, à savoir la réalisation d'une station d'épuration des eaux usées.

9.2. Approbation d'actes

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver l'acte de cession gratuite numéro 6868 du 14 avril 2025 dressé par Maître Laurent Metzler, notaire de résidence à Differdange, par lequel acte la commune devient propriétaire de la parcelle suivante :

Commune de Hesperange, section A de Hesperange :

Numéro 1327/6777, « rue des Bruyères », place voirie, contenant 2 ares 30 centiares ;

L'acquisition a lieu dans un but d'utilité publique, à savoir l'intégration de la parcelle dans la voirie communale.

9.3. Approbation de contrats de bail

9.3.1. Approbation d'un contrat de bail

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver le contrat de bail signé le 30 juin 2025, par lequel la commune donne en location une partie de la parcelle suivante : Commune de Hesperange, section B d'Itzig : Numéro 487/5115, « rue de Hesperange », terre labourable, contenant 61 ares 20 centiares ;

9.3.2. Approbation de contrats de bail abordables

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver six contrats de bail abordables, relatifs à la location d'un logement abordable de la commune.

9.4. Approbation de contrats de mise à disposition d'un logement

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver trois contrats de mise à disposition et d'utilisation d'un logement et deux avenants à un contrat de mise à disposition et d'utilisation d'un logement, relatifs à la mise à disposition d'un logement social de la commune.

10. Enseignement – approbation des plans d'encadrement périscolaire

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver les plans d'encadrement périscolaire établis pour les sites suivants :

- école Alzingen « am Duerf » et école Alzingen « an de Wisen » / maisons relais Reewiermercher et Mini- Reewiermercher (modèle de base)
- école Fentange / maisons relais Heesprénger et Mini-Heesprénger (modèle de base)
- école Hesperange / maisons relais Heesprénger et Mini-Heesprénger (modèle de base)
- école Howald / maisons relais Wissbei et Mini-Wissbei (modèle de base)
- école Itzig / maison relais Holzwiermercher (modèle de collaboration renforcée)
- « Hesper beweegt sech » ;

11. Enseignement musical – organisation scolaire 2025/2026 ;

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver l'organisation de l'enseignement musical de l'année scolaire 2025/2026.

12. Approbation de conventions

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver la convention signée en date du 4 avril 2025 entre le Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIAS), représenté par son bureau actuellement en fonction et les communes-membres relative à la mise en place et le développement de l'initiative « Holz vun hei -SIAS Gemengen », visant à promouvoir l'utilisation du bois local issu des forêts des communes-membres du SIAS.

13. Concessions de cimetière

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver cinq concessions relatives à une tombe sur un cimetière de la commune.

14. Règlement général de la circulation

14.1. Modifications à durée indéterminée ;

14.1.1. Modifications à durée indéterminée – Alzingen, emplacements PMR

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix de compléter par les dispositions suivantes la rubrique concernant la route de Thionville, au chapitre II "Dispositions particulières" :

- un emplacement situé sur le parking en face du bâtiment 498A, route de Thionville à Alzingen, est réservé au stationnement avec disque et aux personnes handicapées, à l'exception des résidents, avec une durée maximale de 2 heures les jours ouvrables, du lundi au vendredi, entre 08h00 et 18h00 ;
- un emplacement situé devant la maison 477, route de Thionville à Alzingen, est réservé au stationnement avec disque et aux personnes handicapées, à l'exception des résidents, avec une durée maximale de 5 heures les jours ouvrables, du lundi au vendredi, entre 08h00 et 18h00.

14.1.2. Modifications à durée indéterminée – Itzig, Predigerberg

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix de compléter par la disposition suivante la rubrique concernant les Chemins ruraux adjacents du CR226 – rue de Bonnevoie à en dehors des agglomérations, au chapitre II "Dispositions particulières" : un signal d'arrêt est instauré à l'intersection venant du chemin rural du lieu-dit Predigerberg (PC1) à Itzig.

14.2. Modifications à durée déterminée

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de confirmer les règlements de circulation temporaires édictés d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins suivants :

Date du règlement	Référence	Objet
06.06.2025	2025/21-1.4	Hesperange, route de Thionville
16.06.2025	2025/22-1.12	Fentange, rue de Gasperich/CR231
20.06.2025	2025/23-1.1	Hesperange, rue Adolphe Reding
20.06.2025	2025/23-1.3	Alzingen, rue Jean Wolter
20.06.2025	2025/23-1.12	Howald, rue des Bruyères
30.06.2025	2025/24-1.3	Fentange, rue Kockelscheuer
07.07.2025	2025/25-1.6	Itzig, rue Espen
07.07.2025	2025/25-1.7	Howald, rue Ernest Beres

15. Approbation de subventions extraordinaires ;

15.1. Fédération Régionale des Pompiers Centre

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'allouer une subvention extraordinaire de 200,00 € à la Fédération Régionale des Pompiers Centre.

15.2. Natur&ëmwelt – Centre de soins pour la faune sauvage a.s.b.l.

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'allouer une subvention extraordinaire de 200,00 € à l'association « natur&ëmwelt – Centre de soins pour la faune sauvage a.s.b.l. ».

15.3. Subventions extraordinaires aux associations et sociétés locales - Marché de Noël & Wanterflair

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'allouer les subventions extraordinaires suivantes aux associations respectives :

Association	N° RCS	Subside (€)
Chorale Cantabile Fenteng	F8104	402,76
Club Haus am Saitert (<i>Foyers Seniors Asbl</i>)	F4692	805,52
Coin de Terre et du Foyer Hesperange Asbl	F12886	805,52
Èmmer Telstar	F10004	1.611,04
Entente des Sociétés Izeg Asbl	F1634	402,76
Fanfare Itzig Asbl	F2150	402,76
Fentenger Alouetten Asbl	F10567	402,76
Fiederball Izeg	F4469	805,52

Fondation Kiwanis Luxembourg	G124	2.416,56
Football Club Blo-Wäiss Izeg	F1590	2.416,56
Footing Club Izeg Asbl	F1883	1.611,04
Frenn vun den Houwalder Guiden a Scouten	F1294	805,52
Fussball-Club White Lion (F.C. White Lion)	F13097	1.208,28
Grill Buddys Asbl	F13989	4.027,60
Harmonie Municipale Hesperange Asbl	F4022	402,76
Hesper Fuesent	F12759	805,52
Hesper Kriibsen	F13467	1.611,04
Houwalder Guiden a Scouten	-	2.013,80
Indiaca Jumpers Alzeng	-	805,52
Jugendtreff Hesper	-	2.819,32
Kayak Club Hesper	F5893	1.208,28
Kloterklub Hesper Asbl	F1921	805,52
Pompjeeën Gemeng Hesper Asbl	F1818	805,52
Reitclub Centaur Asbl	F11284	1.611,04
Sichhenn.lu - Mënsch an Déier	F11696	1.611,04
Spuerveräin Fent'hénger	-	1.208,28
Spuerveräin Schlassmoak	-	805,52
Tennis Club Itzig	F12448	402,76
Volleyball Club Fentange	F7311	402,76

16. Questions émanant des conseillers ;

Néant

17. Divers : affaires courantes et communications

Entendu le collège des bourgmestre et échevins en ses explications, le conseil communal prend connaissance de :

- la présentation de la société MC Luxembourg au sujet des finances communales de la commune de Hesperange ;
- de l'arrêt numéro 301/25 V du 8 juillet 2025 (not. 17626/19/CD) de la Cour d'appel, cinquième chambre ;
- de la déclaration suivante du bourgmestre Monsieur Marc Lies :

Le bourgmestre Marc Lies quitte ses fonctions de bourgmestre et de conseiller de la commune de Hesperange pour des raisons personnelles et de santé, et revient sur son parcours personnel. Il souligne ses réalisations, notamment dans le domaine de la gestion financière, où il a permis à la commune de passer d'une situation d'endettement à un excédent budgétaire. Sous sa direction, de nombreux projets d'infrastructure ont été réalisés, notamment le beach-club, des installations sportives, un campus scolaire, des infrastructures culturelles et un développement urbain durable. Il souligne l'importance de la transparence et de la bonne gestion, en particulier après la découverte d'irrégularités commises par d'anciens employés. Il remercie ses collègues, ses collaborateurs, les entreprises et sa famille pour leur soutien et conclut en remerciant la commune.